

## **Délégation par Affermage du service de l'eau potable sur le périmètre de la CAACL pour la période 2017- 2028**

Aujourd'hui Madame Marie-Laure Phinéra-Horth Présidente de la CAACL et Monsieur Didier Vallon PDG de la SGDE ont signé le renouvellement de la délégation par affermage du service de l'eau potable sur le périmètre de la CAACL pour la période 2017-2028.

Le fermier aura la charge de l'exploitation du service, de la réalisation des travaux définis contractuellement, et des relations avec les usagers du service. La procédure de choix du délégataire intervient dans le contexte de la mise en service de l'usine de Matiti en 2015, équipement majeur permettant le développement urbanistique du territoire de la CAACL en confortant et diversifiant l'alimentation à partir de la Comté.


La CAACL a fait le choix de la SGDE. Une seule candidature provenant de la SGDE (Société Guyanaise des Eaux) a été reçue. A l'issue d'une procédure de 9 mois dont 3 mois de négociation, l'offre finale témoigne ainsi d'une volonté de la CAACL de disposer d'une offre dynamique, tant en termes d'abonnés (+3,9% d'abonnés par an) que de cubage (+2,1% par an). S'agissant des charges, le délégataire s'engage à limiter les frais d'irrecouvrables tout en opérant davantage d'investissements et de renouvellement d'équipement sur le réseau.

Ainsi, dans le cadre du contrat, la progression des tarifs est compensée par la dynamique du nombre d'abonnés pour des tarifs qui demeurent abordables avec notamment un effort porté sur les faibles consommations. Ainsi, pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>, la facture annuelle sera portée à 192 € TTC, par an, soit +14 € / an par rapport aux tarifs en vigueur.

Tout en affichant un des prix les moins chers de France et des Collectivités et Territoires d'outre-mer, la CAACL pourra poursuivre ses efforts d'investissement de l'ordre de 16 M€/an dans les compétences eau et assainissement.

Le renouvellement de ce contrat d'affermage permet à long terme de remplir la mission de service public qu'est l'alimentation et la distribution de l'eau potable sur le territoire de la CAACL. Le contrat sera effectif le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

*La CAACL gère votre eau au quotidien*



### **CONTACT**

**Ahmed HOUSSEIN Y.**  
DIRECTEUR GENERAL ADJOINT  
Direction Générale des Services

téléphone: 05 94 28 28 26 / GSM: 06 94 20 01 35 / Fax: 05 94 28 28 20

Mail : [ahmed.houssein@cacl-guyane.fr](mailto:ahmed.houssein@cacl-guyane.fr)

# COMMUNIQUÉ

21 12 2016

